



## APPEL A PROJETS 2016

### Programme « Loisirs, vacances en milieu rural ! »

#### # Objectifs

---

« **Loisirs, vacances en milieu rural !** » a pour objectif de proposer à des jeunes issus des zones rurales fragiles de bénéficier d'un accès aux loisirs et aux vacances en y associant une prise en charge éducative et de préférence en dehors de la zone de vie.

Ce dispositif contribue également à l'éducation à la citoyenneté et au « vivre ensemble », participe à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion tout en favorisant la mixité, la tolérance et l'ouverture.

#### # Présentation du programme

---

« **Loisirs, vacances en milieu rural !** » se propose d'être une déclinaison du programme « Ville, Vie, Vacances » à destination des jeunes résidant sur les territoires ruraux du département de la Côte d'Or.

Inédit sur le territoire national, ce dispositif Côte d'Or répond à la fois aux besoins exprimés par les acteurs de la jeunesse du territoire et aux caractéristiques du département qui compte de nombreux jeunes dans le secteur rural. En effet, les jeunes vivant dans des espaces mal desservis peuvent avoir un accès difficile aux activités de loisirs et culturelles en raison d'un positionnement géographique peu favorable ou de l'absence d'équipements socioculturels.

« **Loisirs, vacances en milieu rural !** » a pour vocation de permettre aux jeunes résidant dans des communes classées en zones de revitalisation rurale (ZRR) et qui sont éloignés de l'accès aux loisirs et à la culture d'y accéder. Au-delà de cet axe majeur, « **Loisirs, vacances en milieu rural !** » a pour ambitions de lutter contre l'exclusion sociale et de promouvoir l'égalité des chances, l'ouverture ainsi que l'éducation à la citoyenneté et à la laïcité au travers d'activités menées pour, par et avec les jeunes.



**Loisirs, vacances en milieu rural !**

## # Présentation de la démarche

---

La direction départementale déléguée de la cohésion sociale (DDDCS) de la Côte d'Or lance pour la première fois le programme « Loisirs, vacances en milieu rural ! » dans le département, en **aidant financièrement les porteurs de projets** souhaitant proposer des actions susceptibles de s'inscrire dans ce dispositif.

L'appel à projets concerne les actions se déroulant durant les périodes de **vacances d'été, d'automne et de fin d'année**.

**Le montant minimum de subvention pouvant être attribué est de 1 000 € par action. Le montant maximal est de 2 500 € par action.**

Les crédits de l'Etat mobilisés sont ceux du ministère en charge de la Jeunesse et de la Vie associative (BOP 163) : ils doivent permettre la mobilisation d'autres crédits des partenaires partie prenante (privés ou publics) de l'action présentée au financement.

## # Bénéficiaires

---

Peuvent bénéficier d'une subvention dans la cadre du dispositif « Loisirs, vacances en milieu rural ! », toutes les associations du secteur de la **jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** ainsi que toutes structures pouvant proposer des activités **culturelles, sportives ou scientifiques** à destination du public répondant aux critères d'éligibilité (communes, EPCI).

« Loisirs, vacances en milieu rural ! » **n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de droit commun** pendant les vacances scolaires, notamment des structures d'accueil de loisirs.

## # Critères d'éligibilité

---

Sont éligibles les projets à destination **des jeunes âgés de 8 à 18 ans** qui n'ont pas la possibilité de bénéficier d'un accès aux loisirs et aux vacances.

Les actions doivent bénéficier à des jeunes résidant dans une zone de revitalisation rurale (ZRR).

Les actions éligibles au programme peuvent se **dérouler durant toutes les périodes de vacances scolaires** (vacances d'été, d'automne et d'hiver).

## # Orientations 2016

---

La direction départementale déléguée a fixé des orientations suivantes pour le dispositif :

- Les activités devront se situer **en dehors du lieu de vie quotidien** des jeunes et, à ce titre, celles se déroulant **en séjour** avec hébergement seront privilégiées.
- Les projets favorisant le « vivre ensemble », la laïcité et l'ouverture des jeunes sont encouragés.
- Les projets soutenus devront avoir été co-construits entre les porteurs de projets et les jeunes afin qu'ils soient acteurs de leur séjour.

## # Exemples d'action éligibles

---

- **Séjour en faveur de l'ouverture culturelle, citoyenneté et mobilité** (chantiers éducatifs, stage de solidarité internationale, découverte des institutions françaises et européennes) ;
- **Séjour sportif en pleine nature ou dans une base de loisirs** : course d'orientation, ski, voile, vtt, etc. ;
- **Voyages et sorties culturelles et/ou loisirs** : découverte des musées, séjours à Paris, spectacles culturels, découvertes touristiques, etc., s'inscrivant dans la logique du projet pédagogique ;
- **Stages d'initiation aux pratiques artistiques** : théâtre, chant, instruments, danse etc.;
- **Activités numériques** sur les thèmes des médias (vidéo, radio, journalisme web...), de la sensibilisation et l'utilisation des réseaux sociaux ou de l'apprentissage des outils numériques.

## # Modalités de sélection

---

Les projets déposés seront examinés par la DDDCS qui vérifiera leur éligibilité et leur qualité.

Sur la base de cet examen, la liste des projets sélectionnés sera arrêtée par la DDDCS.

## # Constitution et remise des dossiers

---

- 1- Compléter le dossier CERFA (N°12156\*04) ci-joint. La fiche action (fiche 3.1) devra être remplie en tenant compte des orientations de la présente note.
- 2- Date de retour du dossier complet : se référer aux dates ci-dessous (délai de rigueur)

### Pièces à joindre :

- **Le dossier** dûment rempli (budget rempli, présence du numéro SIRET, signature du représentant légal)
- **Un original de Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** ou Postal (RIP) nécessaire au versement de la subvention

### A adresser par courrier à :

Direction départementale déléguée de la cohésion sociale de Côte d'Or  
6, rue chancelier de l'hospital  
CS 15381 – 21053 DIJON Cedex

### A adresser au format électronique à : [marine.baccon@cote-dor.gouv.fr](mailto:marine.baccon@cote-dor.gouv.fr)

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS POUR TOUS LES PORTEURS DE PROJETS

### **Vacances estivales**

**Le 17 mai 2016**

### **Vacances d'automne et d'hiver**

**Le 15 septembre 2016**

Tout dossier arrivé après ce délai de rigueur sera considéré comme irrecevable, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier ILLISIBLE, INCOMPLET ou HORS DELAI sera refusé

## **# Contact privilégié**

---

Pour tous compléments d'informations, vous pouvez contacter :

**Marine BACCON**

Conseillère Jeunesse

Tél : 03.80.68.30.21

Courriel : [marine.baccon@cote-dor.gouv.fr](mailto:marine.baccon@cote-dor.gouv.fr)

## **# Appel à projets 2016**

- Appel à projets en cours « Ville, Vie, Vacances »
- Appel à projets « Démarche éducative en ACM »